

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 7 mars 2024

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 du mois de mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 19

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, M. Hervé CAZENAVE, M. Philippe WILHELM Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS, Mme Hélène LEBLANC, M Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et
représentés : 8

Mme Prune MARZAT, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

Mme Alexia BACQUEY, qui a donné procuration à M. Philippe WILHELM ;

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;

M. Jérémy BOISSON, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Sylvie LAVERGNE ;

Mme Lydia LESCOUBE, qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC.

Mme Jacqueline HOFFMANN est élue secrétaire de séance.

N°DL13032024-07 : Etat des cessions et acquisitions 2023

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1 alinéa 2 qui dispose que "Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune" ;

VU la loi n°95-127 du 8 février 1995, notamment son article 11 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la ville de Lacanau doit délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées au cours de l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines qui s'est réunie le 6 mars 2024 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ADOpte le bilan des cessions et acquisitions de l'année 2023 présenté ci-après :

Vente/Acquisition	Date de l'acte	Référence cadastrale	Adresse	Vendeur/Acquéreur	Prix	Date délibération du C.M.
Acquisition	10/01/2023	CT 292	26, rue de Cantelaude	JURADO - GIMENEZ	26 000,00 €	04/07/2022
Acquisition	28/03/2023	D 370-375-376-377	La Forge	FORIN - ELIES	32 222,20 €	13/04/2022
Acquisition	20/04/2023	BI 447-449 (lots 245-246)	6-8, allée Ortal	EPFNA	587 140,78 €	16/11/2022
Vente	14/02/2023	CZ34-35	30 Chemin de la Meule	SCI DUNE	59 715,00 €	16/03/2022
Vente	22/03/2023	BH 385 - 387	9B Rue Auguste RENOIR	FENIE - DORKEL	9 520,00 €	16/11/2022
Vente	03/04/2023	BV 690-693-699-700-744-698	Rue Marie Curie - Rue Chateaubriand	AUBREE	311 483,00 €	19/12/2018 ET 19/11/2021
Vente	26/07/2023	CE 415	Les Pins	DANIEL	5 720,00 €	01/03/2023
Vente	18/09/2023	BV 691-701-702-703-704	Avenue Marie Curie	AUBREE	44 745,00 €	16/11/2022
Vente	16/11/2023	BV694	41 avenue Marie Curie	VITAL	2 565,00 €	27/09/2022

Le montant des cessions s'élève à **433 748,00 €** et celui des acquisitions s'élève à **645 362,98 €**.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

MAIRIE DE LACANAU

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Télétransmis le :

20 MAR. 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en Préfecture.

N° 033 213 302 144 2024
0320-DL13032024-07-DE

Le Maire

Laurent PEYRONDET

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le



Publié le : 20 MARS 2024

20 MARS 2024